



Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali
Analysen eidgenössischer Urnengänge

Analyse des votations fédérales du 25 septembre 1994

Daniel Schloeth

Résultats des votations	Oui	Non
Suppression de la réduction du prix du blé	1 295 237 64.8%	706 215 35.2%
Interdiction de la discrimination raciale	1 132 326 54.7%	939 738 45.3%
Ayants droit de vote	4 603 160	
Participation	45.2 %	



**Université
de Zurich**

Institut de recherche sociale pratique GfS
bureau de Berne, Bärenplatz 2
3011 Berne, téléphone 031 311 08 06, téléfax 031 311 08 19
Zurichstr. 107, 8134 Adliswil
téléphone 01 709 11 11, téléfax 01 709 11 09

Institut de recherche en sciences politiques,
Karl Schmid-Strasse 4, 8006 Zürich,
téléphone 01 257 38 41, téléfax 01 257 54 11

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 les votations et les élections fédérales sur la base d'interviews menés scientifiquement. L'Institut de recherche GfS (Adliswil/Berne) est responsable de la continuité des analyses. Le commentaire de la présente analyse est l'œuvre du Centre de recherche de science politique de l'université de Zurich.

Institut de recherche GfS

Directeur de projet: Claude Longchamp
Secrétariat: Liliana Leins, Liselotte Müller

TED/Banque de données: Peter Kraut
Chef des travaux pratiques: Georg Ulrich

Université de Berne

Responsable: Prof. Ulrich Klöti

Auteur: Daniel Schloeth

Traduction

Monique Picard, Berne

Composition et impression

Satzart SA, Berne
Imprimerie Heinz Arm, Berne

Commandes

Les analyses VOX sont disponibles au prix de fr. 75.- (étranger fr. 85.-) par an. Des numéros séparés peuvent être commandés au prix de fr. 25.- (étranger fr. 30.-) auprès du secrétariat du GfS, Centre de recherche, Zürichstrasse 107, 8134 Adliswil, tél. 01 709 11 11, fax 01 709 11 09

Citations et copyright

Pour le présent numéro: Schloeth Daniel: Analyse de la votation fédérale du 25 septembre 1994, VOX N° 54, GfS et DPI, Adliswil/Berne 1994. D'une manière générale: Analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'institut de recherche sociale pratique GfS en collaboration avec les départements de sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, Adliswil 1977 et suiv.

18^e année, © by GfS et DPI
Tirage: 1250 exemplaires

Table des matières

Introduction	5
1. Interdiction de la discrimination raciale	5
1.1 Situation de base	5
1.2 Perception de la teneur de l'objet mis en votation	6
1.3 Comportement selon les caractéristiques sociales et politiques	7
1.4 Décisions de vote spontanées	11
1.5 Soutien apporté aux arguments Pour et Contre	14
2. Les arguments apparentés à l'extrême-droite: un facteur important pour le comportement le 25 septembre	16
3. Suppression de la réduction du prix du blé	20
3.1 La situation de base	20
3.2 Perception de la teneur du projet	20
3.3 Comportement au moment du vote en fonction des caractéristiques sociales et politiques	21
3.4 Décisions spontanées	24
3.5 Soutien aux arguments Pour et Contre	27
4. Confiance dans le gouvernement: la nouvelle ligne conflictuelle dans la politique suisse	28
5. La participation	31
6. Méthodologie	33
Principaux résultats de la votation du 25 septembre 1994	35

Tableau 1: Résultats de la votation populaire du 25 septembre 1994

Canton Oui en %	Réduction du prix du blé	Interdiction discrimination raciale	Parti- cipation
ZH	71.2	58.4	51.3
BE	68.3	59.2	44.3
LU	61.6	49.0	49.5
UR	62.5	49.8	46.2
SZ	55.5	38.1	44.6
OW	62.0	54.8	42.0
NW	63.0	49.8	47.5
GL	62.4	47.7	39.1
ZG	63.0	54.3	51.4
FR	55.3	51.4	39.2
SO	57.4	49.7	55.4
BS	70.2	63.8	52.2
BL	66.5	58.7	49.4
SH	67.3	50.4	69.4
AR	64.1	49.7	52.0
AI	57.2	41.6	44.0
SG	63.5	49.8	47.0
GR	70.5	62.2	37.1
AG	62.6	47.7	47.0
TG	60.3	44.6	48.8
TI	57.2	48.7	40.1
VD	66.8	59.4	38.2
VS	50.2	44.4	37.3
NE	54.9	56.6	38.6
GE	67.5	65.8	42.0
JU	53.6	61.5	33.6
CH	64.8	54.7	45.2

Source: Neue Zürcher Zeitung du 26 septembre 1994

Introduction

Le Conseil fédéral a décidé le 10 novembre 1994 de l'adhésion de la Suisse à la Convention internationale contre la discrimination raciale de l'ONU, concrétisant ainsi définitivement son objectif: proscrire le racisme. Le Oui résultant de la votation populaire du 25 septembre constituait enfin un succès du gouvernement et du parlement dont les 3 objets présentés en votation avaient subi un échec le 12 juin.

Le fait que ce projet n'ait pas passé la barre du Conseil des Etats n'influença pratiquement pas le débat, ce qui d'ailleurs était sans importance puisqu'il s'agissait uniquement de modifier une loi et non pas la constitution. Deux des objets soumis à la votation le 12 juin avaient obtenu la majorité populaire et capoté pour n'avoir pas atteint celle des Etats, nécessaire dans ce cas là.

Le Oui du souverain ne signifie cependant pas la fin de l'alarme pour le Conseil fédéral, l'euphorie est loin d'être de mise. La présente analyse VOX démontre que le scepticisme par rapport au gouvernement – depuis que les analyses VOX existent, cette baisse de confiance a été enregistrée pour la première fois en 1977 – est à nouveau à un point culminant.

1. Interdiction de la discrimination raciale

1.1 Situation de base

Il s'agissait ici de la Convention internationale contre toutes les formes de discrimination raciale de l'ONU datant de 1965, déjà ratifiée par 137 Etats. Avec l'introduction dans le code pénal et le code pénal militaire de paragraphes pénalisant les agissements de nature raciste, le Conseil fédéral et le parlement ont créé les conditions nécessaires pour que la Suisse ratifie, elle aussi, cette Convention. La norme pénale permet désormais notamment d'agir contre quiconque en appelle publiquement à la discrimination des étrangères et des étrangers ou propage des idéologies stigmatisant les personnes d'origine étrangère comme des êtres inférieurs. La négation ou la justification de génocides ethniques et autres crimes nazis sont également punissables.

Nonobstant la forte adhésion du parlement à ces mesures, deux comités composés de politicien-ne-s et de personnes privées de droite ont lancé le référendum. Au départ, personne ne doutait de l'acceptation de la norme pénale. La campagne précédant la votation avançant, on s'aperçut que les arguments des adversaires prenaient auprès de l'opinion publique. Vue l'issue de la votation du 12 juin, le Conseil fédéral alla même jusqu'à envisager de repousser la date fixée pour soumettre au peuple la norme pénale contre le racisme. Le succès devint de plus en plus douteux vers la fin de la campagne, alors même que la plupart des partis et des mouvements sociaux recommandaient le Oui. Seuls le parti «de la liberté», les Démocrates suisses (ancien parti des automobilistes), la Lega, quelques partis cantonaux de l'UDC et les libéraux du canton de Vaud préconisaient le Non.

Tableau 1.1: Perception de la teneur de la norme pénale contre le racisme

Perceptions	Pourcentage de réponses ^{a)}
<i>Formes personnelles de racisme</i>	
pas de racisme / pénaliser le racisme	16
pas de discrimination des étrangers / à cause de leur race, couleur, religion	12
les agissements racistes seront punis	11
pas d'insulte aux étrangers / à cause de leur race, couleur, religion	5
<i>Formes publiques de racisme</i>	
pas d'insultes / de discrimination en public	8
les remarques racistes seront pénalisables	7
interdiction de l'incitation à la haine raciale/ de la propagande raciste	7
interdiction de la publication de mots d'ordre raciaux	5
interdiction de nier les génocides / Interdiction de nier Auschwitz	4
<i>Autres aspects</i>	
l'antiracisme inscrit dans la loi	15
pour la protection des étrangers / pour plus de tolérance	11
<i>Perceptions erronées</i>	
nouvelle loi	8
convention de l'ONU	2
davantage de droits pour les étrangers	2
Diverses perceptions exactes	7
Diverses perceptions erronées	8
a) deux réponses possibles. N = 861 (sans la catégorie «pas de réponse» = 148).	
Source: analyse VOX du 25.9.1994.	

Les arguments des adversaires allaient du refus de nouvelles lois à la défense de la liberté d'opinion en passant par la peur de voir les citoyen-ne-s suisses défavorisés et les assertions antisémites ou d'extrême-droite. Les adversaires se battaient donc sur différents fronts alors que les partisan-e-s déclaraient unanimement qu'accepter ce projet allait de soi et constituait même une mesure de première nécessité.

1.2 Perception de la teneur de l'objet mis en votation

Comme à l'accoutumée, l'analyse VOX demanda à toutes les personnes interviewées quelle était la teneur de l'objet sur lequel on allait voter. Jamais les teneurs indiquées n'ont été aussi diverses (et exactes) que pour la norme pénale antiraciste (cf. *tableau 1.1*). Le nombre de personnes en mesure d'indiquer au moins une perception exacte fut également très élevé: 861 sur les 1009 interviewé-e-s. Deux indices du vif intérêt de la population et de sa bonne information.

Le facteur le plus souvent énoncé par les interviewé-e-s portait sur les formes individuelles de racisme visées par la norme pénale. 16 pour cent affirment d'une manière plus générale que ce projet lutte contre le racisme, 12 pour cent qu'il faut en finir une fois pour toutes avec la discrimination d'autres personnes, 11 pour cent parlent de la pénalisation d'agissements racistes et 5 pour cent pensent que la loi vise les injures ou les insultes adressées à des étrangers ou à des personnes d'autres races, d'une autre couleur de peau ou d'autres religions.

Un deuxième groupe, important, indique que l'objectif de la nouvelle norme pénale est d'empêcher les formes publiques de racisme, par exemple: insultes et discrimination en public (8%), remarques racistes (7%), incitations à la haine raciale (7%), publication de mots d'ordre de nature raciste (5%) et négation de génocides ethniques (4%).

L'introduction d'une norme pénale légale (15%) et une meilleure protection des étrangères et des étrangers (11%) font partie des perceptions exactes.

On trouve dans la catégorie des perceptions inexactes: 8 pour cent affirmant qu'il s'agissait d'une nouvelle loi – il s'agissait, en fait, uniquement d'introduire de nouveaux articles dans le code pénal civil et militaire; 2 pour cent évoquant la Convention de l'ONU contre la discrimination raciale et 2 autres pour cent croyant qu'il s'agissait d'accorder davantage de droits aux étrangères et aux étrangers.

1.3 Comportement selon les caractéristiques sociales et politiques

Sur les 1009 personnes interviewées, 613 affirment avoir participé à cette votation (pour la participation à la votation cf. au chapitre 5). 346 disent avoir voté Oui, 244 Non. 7 ont déposé un bulletin blanc et 16 refusent de dire comment elles ont voté. Sur la base des ayant effectivement voté (ayant déposé un Oui ou un Non dans l'urne), on obtient, dans l'analyse VOX, un pourcentage de Oui de 59 pour cent (cf. *tableau 1.2*). En fait, seuls 55 pour cent des votant-e-s on dit Oui.

Compte tenu de la pression sociale exigeant que l'on vote «bien», la valeur VOX de 59 pour cent reste encore fiable. Par ailleurs, les écarts de moyenne du pourcentage de Oui des groupes sociaux caractéristiques importants pour l'interprétation sont à peine touchés par cette différence (dans les tableaux: deuxième colonne).

La caractéristique du sexe s'impose de manière claire au niveau des caractéristiques sociales: alors que seule la moitié des hommes a accepté ce projet, la norme pénale antiraciste a obtenu, auprès des femmes, une majorité de Oui de deux tiers. La différence de comportement entre les sexes touche donc 17 pour cent, valeur parfaitement inhabituelle.

Depuis que les analyses VOX sont effectuées – 1977 – on n'a obtenu qu'une seule fois une différence plus élevée: lors de la votation pour l'interdiction de la publicité sur le tabac du 28.11.1993 avec un écart de 18 points de pourcentage. Pour l'initiative rejetée le même jour portant sur l'interdiction de la publicité pour l'alcool, l'écart était de 16 pour cent, le même que pour l'initiative sur la protection des eaux, rejetée en mai 1992.¹

¹ Cf. Daniel Schloeth, analyse VOX de la votation du 28 novembre 1993, GfS+IPW, Adliswil 1994.

Tableau 1.2: *Comportements selon les caractéristiques sociales par rapport à la norme pénale antiraciste*

Caractéristique/catégorie	Pourcentage de Oui (selon les votants réels)	Ecart de la moyenne du pourcent de Oui	Cramer's V
Total effectif	55		
Total VOX	59		
<i>Sexe</i>			0.17
Hommes	51	- 8	
Femmes	68	+ 9	
<i>Age</i>			0.18
18-29 ans	70	+11	
30-39 ans	62	+ 3	
40-49 ans	61	+ 2	
50-59 ans	53	- 6	
60-69 ans	58	- 1	
70 et plus	40	-19	
<i>Formation scolaire</i>			0.20
Ecoles obligatoires	55	- 4	
Ecoles prof. et autres	55	- 4	
Lycée, université	85	+26	
<i>Salarié-e-s selon leur situation professionnelle</i>			0.29
Indépendant-e-s	40	-19	
Cadre dans l'industrie privée	73	+14	
Employé-e dans l'industrie privée	52	- 7	
Cadre dans les services publics*	64	+ 5	
Employé-e dans les services publics	51	- 8	
Corps enseignant / autres services publics*	92	+33	
Ouvrières, ouvriers*	58	- 1	
Paysan-n-es*	38	-21	
<i>Région linguistique</i>			n.s.
Suisse alémanique	58	- 1	
Suisse romande	62	+ 3	
Suisse italienne*	52	- 7	
<i>Type d'agglomération</i>			0.18
Grandes villes	70	+11	
Villes moyennes et petites	60	+ 1	
Communes rurales	49	-10	

Les catégories désignées par un * constituent uniquement des tendances, les cas traités étant moins de 40.
n.s.: non significatif.

Source: Analyse VOX du 25. 9. 1994.

Lors de votations précédentes pour lesquelles les femmes ont plus clairement voté Oui que les hommes, il s'agissait de revendications féminines ou d'ordre écologique ou, d'une manière plus générale, d'initiatives populaires. Cette fois-ci, les femmes ont été un support important pour la norme pénale antiraciste, postulat reposant sur l'égalité des droits, la tolérance et les droits de l'homme.

La moyenne de pourcentage de Oui de l'analyse VOX dépassant de 4 points de pourcentage la moyenne effective, on peut supposer que le projet a été rejeté par une courte majorité d'hommes (51% moins 4% = 47%). C'est donc grâce aux femmes que le projet antiraciste a obtenu la majorité populaire.

On remarquera en outre que l'acceptation était des plus prononcée auprès des jeunes interviewé-e-s vivant dans des zones urbanisées: 70 pour cent des personnes âgées de moins de 30 ans et autant d'habitant-e-s des grandes villes votèrent Oui. On trouve aussi de forts pourcentages de Oui auprès des personnes cultivées (de 26% supérieurs à la moyenne), des cadres de l'économie privée (+ 14%) et du personnel enseignant (+ 33%). On obtient une majorité de Non supérieure à la moyenne auprès des personnes âgées de plus de 69 ans, des professionnellement indépendant-e-s (19% en-dessous de la moyenne), et des paysan-ne-s (moins 21%). Les écarts entre groupes professionnels étant considérables, la relation statistique entre la situation professionnelle et le comportement lors de la votation est très forte à ce niveau (Cramer's V, cf. chapitre 6 Méthodologie).

Les résultats semblent renforcer la supposition énoncée que les personnes ayant des contacts réguliers avec des étrangers sont plus convaincues que d'autres de la nécessité de mesures antiracistes. Les jeunes étant de plus en plus élèves de classes mixtes et les habitant-e-s des grandes villes (où le pourcentage des étrangères et des étrangers est considérable) ont nettement voté Oui.

Une fois n'est pas coutume, l'écart entre les régions linguistiques est ici insignifiant et il en va de même au niveau du revenu des ménages, de la religion et de la fréquence de fréquentation des lieux de culte.

Le *tableau 1.3* illustre le comportement selon les caractéristiques politiques. Comme c'est le cas généralement, on trouve une forte corrélation entre le vote et la sympathie partisane ou l'auto placement sur le spectre gauche-droite.

Les Verts et les gens de gauche ont en grande majorité voté Oui: parmi les interviewé-e-s tous les Verts (41% de pourcentage de Oui au-dessus de la moyenne), les adhérent-e-s au PS (+22%), les personnes se situant à l'extrême-gauche (+ 33%) ou à gauche (+ 19%). Mais les adhérent-e-s du PRD et du PDC acceptent eux aussi clairement le projet. Le seul parti gouvernemental à sortir du rang est l'UDC: bien que le mot d'ordre du parti ait été Oui, les sympathisant-e-s n'ont accepté le projet qu'à 28 pour cent en dessous de la moyenne. On trouve de nettes majorités de Non chez les supporters du PRD (- 45%) et chez les personnes se situant elles-mêmes à l'extrême-droite (- 29%).

La votation du 25 septembre documente une fois de plus une forte corrélation entre la confiance accordée au gouvernement et le comportement lors de la votation. L'acceptation de la norme pénale antiraciste est de 45% plus élevée dans le (petit) groupe de personnes faisant

Tableau 1.3: Comportement selon les caractéristiques politiques par rapport à la norme pénale antiraciste

Caractéristique/Catégorie	Pourcentage de Oui (selon les votants réels)	Ecart de la moyenne du pourcent de Oui	Cramer's V
Total effectif.....	55		
Total VOX	59		
<i>Parti</i>			0.36
PSS	81	+ 22	
Verts*	100	+ 41	
PDC	65	+ 6	
PRD	61	+ 2	
UDC	31	-28	
DS*	14	-45	
sans parti	54	- 5	
<i>Orientation gauche/droite</i> ^{a)}			0.35
extrême-gauche	92	+ 33	
gauche	78	+ 19	
centre	52	- 7	
droite	48	-11	
extrême-droite	30	-29	
ne peut se situer	51	- 8	
<i>Font confiance au gouvernement</i>			0.44
confiant-e-s	84	+25	
indifférent-e-s.....	76	+17	
sceptiques	39	-20	
<i>Effets du vote sur la situation personnelle</i>			0.21
plutôt facile à évaluer	65	+ 6	
plutôt difficile à évaluer	41	-18	
<i>Apparemment aux assertions de l'extrême-droite (Index)</i>			0.45
plutôt prononcé	26	-33	
moyen	54	- 5	
plutôt faible	81	+22	
<i>Favorable à l'égalité des chances pour les étrangères et les étrangers</i>			0.46
chances égales pour les étrangères et les étr.	82	+23	
indécis-e	66	+ 7	
de meilleures chances aux Suisse-sse-s....	29	-30	
a) Pour l'échelle gauche-droite à 11 chiffres sur laquelle les interviewé-e-s se situent eux-mêmes dans tous les tableaux, les valeurs admises sont les suivantes: de 0 à 2 «d'extrême gauche», de 3 à 4: «de gauche», 5: «au centre», de 6 à 7: «de droite» et de 8 à 10: «d'extrême-droite».			
Source: Analyse VOX du 25.9.1994.			

confiance au gouvernement que dans celui des sceptiques à son égard. Nous abordons plus largement le sujet de la confiance accordée au gouvernement au chapitre 4.

Deux autres variables exercent une influence aussi importante que ce dernier facteur sur le vote: l'adhésion aux affirmations de l'extrême-droite et la prise de position concernant l'égalité des chances pour les étrangères et les étrangers. Celles et ceux qui partagent les convictions de l'extrême-droite ou qui souhaitent de meilleures chances pour les Suissesses et les Suisses que pour les étrangères et les étrangers ont massivement rejeté ce projet. L'index «apparemment aux affirmations de l'extrême-droite» est décrit au chapitre 2.

En ce qui concerne la caractéristique «égalité des chances», les personnes interviewées pouvaient se situer sur une échelle de six appréciations allant de «chances égales pour les étrangères et les étrangers» à «de meilleures chances pour les Suissesses et les Suisses».²

1.4 Décisions de vote spontanées

Pourquoi le projet antiraciste a-t-il été accepté le 25 septembre? Le *tableau 1.4* fournit un large spectre des motivations des ayants voté Oui.

Le groupe le plus fort se compose des partisan-e-s se prononçant contre les divers aspects du racisme. 22 pour cent disent être, d'une manière générale, contre le racisme, 7 pour cent contre la discrimination de personnes «différentes». Peu de réponses sont plus étoffées: elles s'élèvent contre les publications racistes ou les injures faites en public (6%), font état de peur du racisme croissant (3%), sont favorables à ce que l'on pénalise les extrémistes ou veulent freiner la vague de racisme (3%) et se prononcent contre la persécution des juifs ou la négation de l'holocauste (2%).

Une deuxième groupe important justifie son Oui par des motivations positives. 22 pour cent invoquent l'argument de la dignité humaine et des droits de l'homme, 10% font valoir des raisons éthiques et chrétiennes et 9 % souhaitent un meilleur accueil fait aux étrangères et aux étrangers.

10 pour cent estiment, d'une manière générale, qu'une meilleure loi est nécessaire, 8 pour cent ont voté Oui en raison de l'adaptation de la Suisse à l'Europe ou parce que la Suisse est pratiquement le seul pays à n'avoir pas encore ratifié la Convention de l'ONU.

Du côté des opposant-e-s, 31 pour cent des personnes ayant répondu affirment que de nouvelles lois (ou paragraphes) sont superflus, car il suffirait de mettre correctement en pratique les lois existantes (cf. *tableau 1.5*). Le même groupe énonce trois autres motivations: 8 pour cent disent en bloc qu'il y a déjà assez, voire trop, de lois, 2 pour cent craignent une fausse interprétation des agissements nouvellement punissables ou estiment, au même pourcentage, que ces mesures ne sont pas de nature à modifier une mentalité (raciste).

² Les valeurs 1 et 2 ont été résumées par «chances égales pour les étrangères et les étrangers», les valeurs 3 et 4 par «indécis» et les valeurs 5 et 6 par «de meilleures chances pour les Suissesses et les Suisses». Les trois groupes sont de proportions à peu près équivalentes.

Tableau 1.4: Motivations des ayant voté Oui à la norme pénale antiraciste

Oui	Pourcentage de réponses ^{a)}
<i>Contre certains aspects du racisme</i>	
s'élève contre le racisme	22
s'élève contre la discrimination	7
s'oppose à la publication d'écrits racistes	6
a peur du racisme / constate la recrudescence récente du racisme	3
veut demander des comptes aux racistes	3
s'élève contre la persécution des juifs / contre la négation de l'holocauste	2
<i>Aspects positifs du projet</i>	
pour la dignité humaine/les droits de l'homme	22
pour des raisons relevant de l'éthique chrétienne	10
permet d'être plus aimable avec les étrangers / de pratiquer l'égalité	9
<i>Nécessité d'une norme pénale</i>	
il nous faut une meilleure loi	10
une norme pénale pour l'adaptation à l'Europe/à la convention de l'ONU	8
<i>Motivations diverses</i>	
une bonne solution	7
l'acceptation du projet va de soi	6
expérience personnelle	3
divers arguments justifiés	8
divers arguments erronés	1

a) Deux réponses possibles. N = 324 Oui (sans la catégorie «pas de réponse» = 22).
Source: Analyse VOX du 25. 9. 1994.

Le deuxième groupe en importance s'en prend de manière explicite aux étrangères et aux étrangers. Par exemple: les étrangères et les étrangers ne doivent pas obtenir plus de droits (13%), il y a de toutes façons trop d'étrangères et d'étrangers en Suisse (11%) ou on argumente que l'on est contre les étrangères et les étrangers ou pour la Suisse (2% dans chacun des deux cas).

Ces affirmations démontrent qu'il s'agissait le 25 septembre (en tout cas pour nombre d'opposant-e-s) d'un plébiscite des étrangères et des étrangers. Faut-il en accepter encore plus en Suisse? Doivent-ils obtenir plus de droits? Les trouvons-nous sympathiques? La politique pratiquée par le gouvernement et par le parlement à leur égard est-elle la bonne? Pour beaucoup d'interviewé-e-s, ce sont ces questions que posait le bulletin de vote.

On n'a pratiquement pas porté attention au fait que le projet mis en votation abordait, en plus de la discrimination de ce groupe de personnes, l'antisémitisme actuel (nous pensons ici à la

Tableau 1.5: Motivations des Non à une norme pénale antiraciste

Non	Pourcentage de réponses ^{a)}
<i>Refus d'une norme pénale</i>	
superflue / il suffit de faire respecter les lois en vigueur	31
il y a déjà trop de lois	8
risque d'être mal interprétée	2
ne changera pas les mentalités	2
<i>Contre les étrangères et les étrangers</i>	
les étrangères et les étrangers ne doivent pas obtenir plus de droits	13
il y a trop d'étrangères et d'étrangers en Suisse	11
contre les étrangères et les étrangers en général	2
pour la Suisse	2
<i>Pour la liberté d'expression</i>	
pour la liberté d'expression	10
peur de la limitation de la liberté d'expression / d'un dépôt de plainte	2
<i>Motivations diverses</i>	
nous ne sommes pas racistes pour autant	8
mauvaise solution	7
contre l'ONU	4
contre le Conseil fédéral	3
dépasse les bornes	3
recommandations de tiers	2
divers arguments exacts	9
divers arguments erronés	6
a) Deux réponses possibles. N = 217 Non (sans la catégorie «pas de réponse» = 27).	
Source: Analyse VOX du 25.9.1994.	

profanation de cimetières juifs), la négation de l'holocauste durant la 2^e Guerre mondiale et la discrimination des Jeniches combattue par de nombreux Suisses et Suissesses.

La motivation de la liberté d'opinion apparaît en troisième position: 10 pour cent disent avoir voté Non par respect pour la liberté d'expression, 2 pour cent par crainte de la limitation de leur liberté d'opinion ou par peur d'une plainte concrète à leur sujet.

On remarquera particulièrement deux facteurs apparaissant à travers ces diverses motivations: au lieu d'avancer une raison précise, 8 pour cent des opposant-e-s interviewés entendent démontrer qu'ils ou elles ne sont pas racistes (seules deux personnes interviewées ont reconnu spontanément être racistes) et 4 pour cent seulement établissent un rapport avec l'ONU. Le comité référendaire n'a donc pas réussi à établir la relation avec le refus latent d'adhésion à l'ONU. Par ailleurs, 3 pour cent ont explicitement voté Non pour s'opposer au gouvernement.

Tableau 1.6: Evaluation des arguments Pour la norme pénale antiraciste

Arguments Pour		D'accord	Pas d'accord	Pas de réponse
1) «Freiner enfin l'expansion du racisme et de la xénophobie croissante.»	Citoyen-ne-s	65	26	9
	Oui	88	9	3
	Non	39	54	7
2) «La liberté d'expression ne doit pas être un alibi pour dire du mal des gens à cause de leur race.»	Citoyen-ne-s	79	13	8
	Oui	93	5	2
	Non	69	23	8
3) «Presque tous les Etats ont signé la Convention contre la discrimination raciale. La Suisse doit, elle aussi, mettre cette loi en vigueur.»	Citoyen-ne-s	60	27	13
	Oui	90	6	4
	Non	25	64	11
4) «La loi antiraciste est le seul moyen de préserver les droits et la dignité de l'être humain.»	Citoyen-ne-s	47	43	10
	Oui	70	25	5
	Non	15	76	9

Données en lignes de pourcentage.
Source: Analyse VOX du 25. 9. 1994.

1.5 Soutien apporté aux arguments Pour et Contre

Dans le cadre des analyses VOX, les interviewé-e-s peuvent prendre position au sujet de quelques arguments Pour et Contre ayant pesé dans la campagne précédant les votations. Le tableau 1.6 rapporte les positions face aux arguments Pour.

C'est l'argument no 2 qui obtient le plus de soutien. 79 pour cent de tous les ayants droit de vote, 93 pour cent des ayants voté Oui et jusqu'à 69 pour cent des ayants voté Non approuvent le point de vue selon lequel la liberté d'opinion ne doit pas être invoquée à des fins racistes. Nous avons là le seul argument Pour obtenant une (nette) majorité auprès des opposant-e-s aussi. 39 pour cent de ce groupe sont tout de même d'avis qu'il faut verrouiller la montée du racisme (1^{er} argument Pour). Le soutien le plus mince est obtenu, dans les 4 groupes, par l'argument voulant que la loi antiraciste est seule en mesure d'assurer les droits de l'homme et la dignité humaine. Sur la totalité des personnes interviewées, on n'obtient qu'une relative majorité de 47 pour cent d'accord avec cet argument.

On peut, sur la base de l'accord différencié avec ces quatre arguments Pour, déterminer les différences graduelles entre les citoyen-ne-s ayant voté. 79 pour cent s'élèvent contre la perversion de la liberté d'opinion, 65 pour cent souhaitent que l'on entreprenne quelque chose contre la montée du racisme. Or plus l'opinion est concrète et en situation sur le plan de la législation

Tableau 1.7: *Evaluation des arguments Contre la norme pénale antiraciste*

Arguments Contre		D'accord	Pas d'accord	Pas de réponse
1) «Dans la vie quotidienne suisse, on ne ressent aucune xénophobie et aucun racisme d'une manière générale, les Suisses et les étrangers s'entendent bien. Cette nouvelle loi est donc parfaitement inutile.»	Citoyen-ne-s	38	55	7
	Oui	16	81	3
	Non	73	22	5
2) «Les interdictions attisent la haine. Seule l'information par rapport aux gens d'autres nationalités et d'autres cultures augmentera la tolérance en Suisse.»	Citoyen-ne-s	60	29	11
	Oui	56	37	7
	Non	69	19	12
3) «La loi contre le racisme est censée renforcer l'opposition contre la politique de surpopulation étrangère de la Confédération. On veut nous museler.»	Citoyen-ne-s	28	57	15
	Oui	8	84	8
	Non	57	30	13
4) «La loi contre le racisme ouvre les portes au droit de vote pour les étrangers, leur donne la possibilité de devenir instituteurs ou policiers, d'obtenir logement et travail.»	Citoyen-ne-s	27	60	13
	Oui	16	77	7
	Non	36	52	12
5) «La loi contre le racisme entrave la liberté d'expression. Quiconque émet une opinion critique peut être accusé de racisme et devenir l'objet d'une plainte pénale..»	Citoyen-ne-s	36	54	10
	Oui	11	83	6
	Non	68	24	8
6) «L'introduction de la loi contre le racisme permet d'entrer à l'ONU par la porte de service. Or le peuple suisse a rejeté clairement l'adhésion à l'ONU.»	Citoyen-ne-s	31	51	18
	Oui	16	75	9
	Non	53	34	13
Données en lignes de pourcentage. Source: Analyse VOX du 25. 9. 1994.				

prévue, plus faible est le soutien qu'on accorde à cette dernière. Seuls 60 pour cent estiment que la Suisse doit lutter contre le racisme de la même manière que les autres Etats et 47 pour cent seulement pensent que la loi contre le racisme est indispensable pour sauvegarder la dignité

humaine. L'objectif vague d'une attitude correcte face aux autres obtient nettement plus d'accord que des mesures législatives concrètes.

Les opposants avancent des arguments différenciés, allant du *soft* au *hard* (cf. *tableau 1.7*).

L'argument Contre le plus «doux» obtient l'assentiment des trois groupes examinés. 60 pour cent des interviewé-e-s, 69 pour cent des ayant voté Non et jusqu'à 65 pour cent des ayant voté Oui sont d'accord avec l'assertion que les interdictions attisent la haine et que *seule une bonne information* peut augmenter la tolérance (2^e argument Contre). Le projet a été accepté bien que la majorité des personnes interviewées ait émis des critiques à son égard.

Tous les autres arguments Contre sont clairement rejetés par l'ensemble des citoyen-ne-s estimant majoritairement qu'on ne ressent en Suisse aucune xénophobie (1^{er} argument). Ils n'estiment pas que l'opposition contre la politique de la Confédération face aux étrangers doive être rendue plus difficile (3^e argument). Ils pensent que les nouvelles mesures légales envisagées menacent la liberté d'opinion (5^e argument). Et ils ne croient pas que ce projet entraîne l'entrée à l'ONU par la porte de service (6^e argument).

Le plus «dur» des arguments Contre est même rejeté par les ayant voté Non. 52 pour cent d'entre eux ne croient pas que ce projet génère de nouveaux droits pour les étrangères et les étrangers tels que le droit de vote ou celui au logement et au travail (4^e argument Contre).

2. Les arguments apparentés à l'extrême-droite: un facteur important pour le comportement le 25 septembre

On s'est intéressé dans le contexte de cette votation épineuse – marquée par l'arrière-plan de l'antisémitisme et du racisme et, en partie, par l'argumentation très extrême-droite des opposant-e-s – à la façon dont les citoyen-ne-s ont perçu les assertions du courant d'extrême-droite. On a donc présenté aux interviewé-e-s cinq affirmations sur lesquelles ils devaient prendre position. Le *tableau 2.1* illustre la répartition de leurs réponses.

Ces affirmations reposent sur l'évolution des caractéristiques valables en RFA pour appréhender la pensée fasciste et d'extrême-droite. Les chercheurs et chercheuses allemands – dont on n'a pas repris les méthodes de recherche – formulent les questions sur la base de larges analyses des publications d'extrême-droite qu'ils citent toujours dans le texte.³ La 5^e question va dans l'autre sens et est utilisé à titre de contrôle: sa teneur la situe politiquement plus au centre que les autres questions posées.

C'est la première des quatre assertions citées qui obtient le plus large accord. 25 pour cent des interviewé-e-s estiment («tout à fait» ou «plutôt») que les «forces nationalistes» sont réprimées en Suisse, les adhérents de l'UDC partageant ce point de vue à plus de 50 pour cent. Le désaccord des personnes n'adhérant pas à cette façon de voir n'est pas très clair (32 pour cent

³ Sinus: «5 Millionen Deutsche: Wir sollten wieder einen Führer haben.», *Reinbeck 1981*.

Tableau 2.1: Position par rapport aux allégations de l'extrême-droite

Cette affirmation est ...	tout à fait juste	plutôt juste	plutôt fausse	tout à fait fausse	indécis-e	pas de réponse
1. «On assiste actuellement, en Suisse, à la répression des forces nationales.»	5	20	32	17	18	8
2. «Nous devons veiller au maintien de la pureté de la «Suisse» et éviter, ici, les mélanges ethniques.»	7	17	23	44	6	3
3. «L'influence juive est trop forte en Suisse.»	3	9	22	50	10	6
4. «L'interruption de grossesse doit être sévèrement punie, car nous voulons plus d'enfants suisses.»	5	7	23	55	5	5
5. «L'obéissance et le respect des autorités ne sont de loin pas les choses les plus importantes à apprendre aux enfants.»	22	29	24	17	5	3

Données en lignes de pourcentage.
Source: Analyse VOX du 25.9.1994.

trouvent seulement que c'est «plutôt» erroné.) 24 pour cent veulent «sauvegarder la pureté» de la «suisse», 12 pour cent tiennent «l'influence juive» pour trop importante et 12 pour cent entendent «pénaliser fortement» l'interruption de grossesse sur la foi de l'argument avancé.

Les quatre premières assertions sont donc en majorité rejetées. Mais des minorités comprenant jusqu'à un quart des citoyen-ne-s suisses s'identifient cependant formellement aux arguments avancés par les milieux d'extrême-droite. (De manière tendancielle, ces arguments sont plus acceptés par les hommes et les personnes se situant à l'extrême-droite, plus faiblement par les femmes, les gens de gauche et les personnes cultivées.) On peut aussi se demander s'il n'y a pas davantage de personnes approuvant ces arguments mais ne voulant pas l'avouer.

Ce sont les opinions autoritaires qui semblent convenir le plus à une majorité. 41 pour cent tiennent l'obéissance et le respect des autorités pour des objectifs très importants dans l'éducation des enfants. 51 pour cent sont d'accord avec l'assertion de contrôle selon laquelle ces valeurs ne sont pas ce qu'il y a de plus important.

Les cinq questions soumises ne sont pas directement en relation avec le racisme ni avec la votation le concernant. Elles figurent dans le questionnaire avec la demande de prendre posi-

tion après une série d'autres questions sans rapport avec les votations du 25 septembre et n'apparaissent donc pas dans les *tableaux 1.6* et *1.7* des arguments Pour et Contre le projet antiraciste. Pourtant les prises de position recourent largement le comportement au moment du vote que nous avons relaté plus haut (cf. *tableau 2.2*).⁴

Ce sont les trois premières assertions – reflétant le plus certains aspects de la pensée d'extrême-droite – qui sont le plus fortement en relation avec le vote concernant la loi antiraciste. La mesure de corrélation (Cramer's V) est la plus forte pour la question de savoir s'il convenait d'empêcher les «mélanges ethniques». Parmi les votant-e-s en accord total avec une affirmation, seuls 20 pour cent ont accepté le projet. Parmi les votant-e-s n'ayant aucune compréhension pour la question, 80 pour cent ont accepté le projet mis en votation. Les analyses VOX ont démontré qu'un Cramer's V de 0.48 constitue une valeur très élevée.

On constate donc que l'on ne peut pas juger avec neutralité de l'antiracisme et que les positions face aux assertions des milieux de l'extrême-droite ne peuvent qu'avoir eu une étroite relation avec le comportement au moment du vote.

La prochaine étape a consisté à établir un index des cinq catégories.⁵ Bien que toutes les affirmations ne relèvent pas carrément d'une attitude d'extrême-droite, la combinaison des phrases – correspondant aux divers aspects – permet d'établir un «index d'appartenance aux arguments d'extrême-droite». Plus basse est la valeur, plus élevée est l'affinité avec ce pot-pourri d'affirmations d'extrême-droite. Le nombre des personnes d'accord dans les cinq cas avec les assertions de l'extrême-droite et formant, par conséquent le noyau dur, est, avec 3 pour cent, peu élevé. Il n'en reste pas moins qu'un nombre relativement élevé de votant-e-s sympathisent avec ce type d'idées.

L'index a été ensuite résumé à trois catégories,⁶ apparemment «plutôt fort», «moyen» et «plutôt faible». Il est utilisé à titre de caractéristique dans le *tableau 1.7* à propos du comportement au moment du vote sur la norme pénale antiraciste, un Cramer's V de 0.45 constituant ici une valeur très élevée. Comparé cependant aux cinq assertions en question, cet index reposant sur plusieurs éléments est plus stable.⁷

⁴ Les personnes ne se prononçant pas n'ont pas été prises en considération et la catégorie «indécis-e» a été placée au milieu sans tenir compte de la place des interrogations dans le questionnaire.

⁵ Chaque «parfaitement exact» obtient la valeur 1, la valeur 2 étant accordée à «plutôt exact», 3 à «indécis-e», 4 à «plutôt faux» et 5 à «parfaitement faux». En ce qui concerne les réponses portant sur l'éducation des enfants, les valeurs ont été commutées. L'index résulte de l'addition des cinq valeurs ainsi déterminées. Seules les 855 personnes ayant donné cinq réponses ont été prises en compte (celles ayant refusé de répondre s'excluant elles-mêmes).

⁶ Les valeurs d'index varient entre 5 et 25. Une valeur située entre 5 et 15 signifie un «très fort» apparemment aux assertions de l'extrême-droite, 22% des interviewé-e-s ayant répondu se situent dans cette catégorie. Ces personnes se comportent, en moyenne, de manière diversifiée par rapport aux cinq assertions (valeur 15) ou les approuvent plus ou moins, mais on ne saurait les qualifier en bloc de gens d'extrême-droite. Seuls 3 pour cent d'entre eux s'apparentent très fortement (avec des valeurs entre 5 et 10) à l'extrême-droite mais ce groupe est trop petit pour être traité séparément. Une valeur entre 16 et 19 est considérée comme un apparemment «moyen» (31% des personnes ayant répondu) et une valeur entre 20 et 25 constitue un «apparemment plutôt faible» (47%).

⁷ La causalité entre l'index non catégorisé et le comportement au moment du vote se situe à 0.47 (Cramer's V). Ni la prise en compte du *missing* ni l'index ne comportant que trois assertions (les questions 4 et 5 ayant été éliminées) n'apportent de modifications. On a ajouté au procédé statistique un facteur d'analyse (méthode: Principal Components Analysis) révélant que ces cinq assertions comportent une seule et même dimension. Le Cramer's V entre le facteur et la décision au moment du vote est de 0.85!

Tableau 2.2: Allégations de l'extrême-droite et vote sur la norme pénale antiraciste

Caractéristique/catégorie	Oui en pourcent (des votant-e-s)	Ecart de la de la moyenne de Oui en %	Cramer's V
Total effectif	55		
Total VOX	59		
1. «Les forces nationales sont actuellement réprimées en Suisse.»			0.34
très juste*	18	-41	
plutôt juste	42	-17	
indécis-e	56	- 3	
plutôt faux	66	+ 7	
complètement faux	79	+20	
2. «Nous devons veiller à maintenir la pureté de la «Suissitude» et éviter les mélanges ethniques.»			0.48
très juste	20	-39	
plutôt juste	26	-33	
indécis-e*	31	-28	
plutôt faux	60	+ 1	
complètement faux	80	+21	
3. «L'influence juive est trop forte en Suisse.»			0.30
très juste*	17	-42	
plutôt faux	39	-20	
indécis-e	47	-12	
plutôt faux	50	- 9	
complètement faux	71	+12	
4. «L'interruption de grossesse doit être sévèrement punie, car nous voulons plus d'enfants suisses.»			0.19
très juste*	39	-20	
plutôt juste	46	-13	
indécis-e*	45	-14	
plutôt faux	53	- 6	
complètement faux	67	+ 8	
5. «L'obéissance et le respect des autorités ne sont de loin pas les choses les plus importantes à apprendre aux enfants.»			0.18
très juste	71	+12	
plutôt juste	58	- 1	
indécis-e*	52	- 7	
plutôt faux	58	- 1	
complètement faux	44	-15	

Les catégories pourvues d'un * doivent être interprétées comme tendances, le nombre des cas traités ne dépassant pas 40.
Source: Analyse VOX du 25. 9. 1994.

3. Suppression de la réduction du prix du blé

3.1 La situation de base

Des droits de douane de 28 francs par quintal sont aujourd'hui prélevés à la frontière sur le blé panifiable. L'essentiel de ces recettes est affecté à la réduction du prix des céréales panifiables indigènes. Le Conseil fédéral a proposé, dans le cadre de l'assainissement des finances fédérales, la suppression de cette affectation, les 25 millions de subventions en résultant passant à la caisse de la Confédération. La suppression de la réduction sur les céréales panifiables indigènes renchérisait le prix du pain de 5 centimes par kilo. Le Conseil fédéral justifiait cette mesure par le fait que le pain n'est plus aujourd'hui l'aliment principal ce qui rend une réduction de prix de quelques centimes sans importance. Ce type de subvention par arrosage serait avantageusement remplacé par l'affectation de cet argent à ceux qui en ont vraiment besoin.

Ce projet fut accepté par les Chambres à l'unanimité. Comme il s'agissait d'une modification constitutionnelle, la révision devait être également approuvée par le peuple et les cantons.

A la suite des délibérations au parlement, l'AdI, les DS et le PdT décidèrent de dire Non, suivis par le forum des consommatrices. Le débat public sur la question n'eut pourtant pas lieu.

3.2 Perception de la teneur du projet

La comparaison entre la suppression de la réduction du prix du blé et la norme pénale anti-rasciste illustre le peu d'attention accordée à cette affaire à peine controversée. Très peu de personnes interviewées étaient en mesure d'énoncer le titre de ce projet ou d'en décrire la teneur (cf. *tableau 3.1*).

Le premier point nommé portait sur les aspects de la suppression de la subvention. 41 pour cent estimaient que les céréales (panifiables) ne seraient plus subventionnées. 7 pour cent dirent que les paysans obtiendraient moins d'argent ou de subventions. 2 pour cent citèrent nommément la Confédération qui ne voulait plus verser de subvention et 10 pour cent se référèrent à la suppression de subventions d'une manière générale.

Le deuxième groupe était préoccupé par le renchérissement du pain: le pain sera plus cher (14%), la réduction du prix du blé sera supprimée (8%), le pain coûtera 5 centimes de plus (2%).

On peut classer quatre perceptions sous le titre «avantages pécuniaires pour la Confédération»: les taxes douanières (sur les céréales panifiables) reviennent à la Confédération (9% des réponses), il s'agit d'un montant qui ira aux caisses fédérales (7%), la Confédération peut, elle aussi, faire des économies (3%), la Confédération économise 25 millions de francs (3%).

Tableau 3.1: Perception de la suppression de la réduction du prix du blé indigène

Perceptions	Pourcentage de réponses ^{a)}
<i>Plus de subventions</i>	
Le pain ne sera plus subventionné	41
Les <u>paysans</u> ne toucheront plus d'argent /de subventions	7
La <u>Confédération</u> ne veut plus subventionner le pain	2
Moins de subventions en général (sans précisions)	10
<i>Augmentation du prix du pain</i>	
Le prix du pain va augmenter	14
La réduction du prix du pain est supprimée	8
Le pain va augmenter de 5 centimes	2
<i>Avantages financiers pour la Confédération</i>	
Les recettes douanières sur les céréales reviennent à la Confédération	9
Apport à la Confédération	7
La Confédération peut faire des économies / Mesures d'économie	3
La Confédération économise 25 mio	3
<i>Perceptions erronées</i>	
La taxe douanière est supprimée	7
Les céréales <u>étrangères</u> ne sont plus subventionnées	2
Diverses perceptions erronées	7
<i>Autres aspects</i>	
Répétition du titre	3
Adaptation à l'Europe / corrélation avec le GATT	2
Diverses perceptions exactes	3
a) Deux réponses possibles. N = 645 (sans la catégorie «pas de réponse» = 364).	
Source: Analyse VOX du 25. 9. 1994.	

3.3 Comportement au moment du vote en fonction des caractéristiques sociales et politiques

Sur 613 votant-e-s interrogés, 352 disent avoir voté Oui, 192 Non. 50 avaient déposé un bulletin blanc et 19 citoyen-ne-s refusèrent d'indiquer comment ils avaient voté. La base des ayants matériellement voté (mis un Oui ou un Non dans l'urne) indique que la part de Oui de l'analyse VOX comprend 65% (cf. *tableau 3.2*) correspondant ainsi au résultat effectif de la votation.

La part supérieure à la moyenne de personnes ayant déposé un bulletin vide confirme le manque de connaissance précise et le peu d'intérêt suscité par cet objet.

Tableau 3.2: Comportement selon les caractéristiques sociales par rapport à la suppression de la réduction sur les céréales

Caractéristique/Catégorie	Oui en pourcent (des votant-e-s)	Ecart de la moyenne de Oui en %	Cramer's V
Total effectif	65		
Total VOX	65		
<i>Sexe</i>			0.16
Hommes	58	- 7	
Femmes	73	+ 8	
<i>Age</i>			n.s.
18-29 ans	65	—	
30-39 ans	64	- 1	
40-49 ans	61	- 4	
50-59 ans	70	+ 5	
60-69 ans	66	+ 1	
70 et plus	63	- 2	
<i>Formation scolaire</i>			0.12
Ecoles obligatoires	64	- 1	
Ecoles professionnelles	62	- 3	
Lycée, université	79	+14	
<i>Salarié-e-s selon la situation professionnelle</i>			0.32
Indépendant-e-s	41	-24	
Cadres dans l'industrie privée	84	+19	
Employé-e dans l'industrie privée	54	-11	
Cadres dans les services publics*	83	+18	
Employé-e dans les services publics	64	- 1	
Corps enseignant /autres fonctions publiques*	79	+14	
Ouvrières/ouvriers*	65	—	
Paysannes/paysans*	46	-19	
<i>Revenu du ménage</i>			0.19
jusqu'à 3000 fr.	64	- 1	
3001-5000 fr.	55	-10	
5001-7000 fr.	57	- 8	
plus de 7000 fr.	77	+12	
<i>Agglomération</i>			0.21
Grandes villes	71	+ 6	
Villes petites et moyennes	76	+11	
Communes rurales	53	-12	

Les catégories pourvues d'un * doivent être interprétées en tant que tendances, le nombre de cas traités ne dépassant pas 40.
n.s.: non significatif.

Source: Analyse VOX du 25.9.1994.

A l'exception de celle de l'âge, les caractéristiques sociales du *tableau 3.2* indiquent toutes une corrélation faible à moyenne avec le comportement au moment du vote. L'accord a été nettement supérieur à la moyenne chez les femmes (15% de Oui de plus que les hommes, ce qui constitue à nouveau une très forte différence, rarement obtenue), chez les personnes cultivées, les cadres salarié-e-s, le personnel enseignant, le groupe ayant de forts revenus et les habitant-e-s d'agglomérations urbaines.

Les seuls sous-groupes ayant rejeté la suppression de la réduction sont les professionnellement indépendant-e-s, les agricultrices et les agriculteurs. On obtint un accord supérieur à la moyenne auprès des hommes, des employé-e-s de l'économie privée, des revenus moyens, en Suisse romande et auprès de la population rurale.

Compte tenu de la situation de base et des mots d'ordre des partis, la polarisation de l'objet mis en votation a été très faible. Les personnes mieux loties au niveau du revenu, de la culture et de la situation professionnelle ont certes accepté ce projet à une forte proportion, mais l'acceptation a également été grande parmi les groupes moins bien nantis à ces trois points de vue.

Les caractéristiques politiques généralement très polarisantes telles que l'appartenance à un parti ou l'auto-placement sur l'échelle gauche-droite n'indiquent pas non plus une forte corrélation avec le comportement au moment du vote sur la suppression de la réduction du prix du blé (cf. *tableau 3.3*).

L'écart entre la gauche et la droite parmi les votant-e-s équivaut à l'accord suscité par l'objet de la votation. Les Verts, les socialistes et les personnes se situant à l'extrême-gauche votèrent clairement Oui, les gens de l'UDC, de droite et les personnes ne se situant pas sur l'échelle gauche-droite votèrent Oui en-dessous de la moyenne, mais seules les personnes se situant à l'extrême-droite rejetèrent ce projet (de justesse).

Ce fut souvent le cas lors des dernières votations, c'est la confiance mise dans le gouvernement qui établit la corrélation avec le comportement au moment du vote. Les votant-e-s faisant confiance au gouvernement dirent presque tous Oui, les autres rejetèrent de justesse le projet.

Les votant-e-s ne portant pas grand intérêt à la politique forment un (petit) groupe de franc-tireurs; ils constituent la seule catégorie caractéristique ayant rejeté ce projet massivement.

L'appartenance à une organisation de défense des consommatrices et consommateurs n'a pas été utilisée comme variable. Malgré le Non du forum des consommatrices, les membres de cette organisation que nous avons interviewés ont voté Oui au-delà de la moyenne.

Bilan: c'est parce qu'aucun groupe social ou politique potentiellement touché n'a massivement voté contre que la suppression de la réduction du prix du blé a passé si facilement le cap de la votation. Ni les agriculteurs et les agricultrices, ni les ouvrières et les ouvriers, ni les personnes économiquement faibles ni la population rurale, ni la gauche politique ni les consommatrices et les consommateurs ne se sentaient menacés par l'augmentation de 5 cts par kilo du prix du pain.

Tableau 3.3: Comportement selon les caractéristiques politiques par rapport à la suppression de la réduction du prix du blé indigène

Caractéristique/Catégorie	Oui en pourcent (des votant-e-s)	Ecart de la moyenne de Oui en %	Cramer's V
Total effectif	65		
Total VOX	65		
<i>Parti</i>			0.18
PSS	76	+ 11	
Verts*	81	+ 16	
PDC	74	+ 9	
PDR	67	+ 2	
UDC	55	- 10	
sans parti	63	- 2	
<i>Orientation gauche/droite</i>			0.19
extrême-gauche	84	+ 19	
gauche	68	+ 3	
centre	67	+ 2	
droite	56	- 9	
extrême-droite	48	- 17	
ne peut pas se situer	54	- 11	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			0.41
Confiance	90	+ 25	
Indifférence	77	+ 12	
Aucune confiance	47	- 18	
<i>Intérêt politique</i>			0.17
très intéressé-e	73	+ 8	
plutôt intéressé-e	65	—	
plutôt désintéressé-e	61	- 4	
pas intéressé-e du tout*	32	- 33	

Source: Analyse VOX du 25. 9.1994.

3.4 Décisions spontanées

Le tableau 3.4 établit la liste des motifs des citoyen-ne-s ayant voté Oui, le plus fréquemment énoncé étant l'avantage financier pour la Confédération.

20 pour cent des personnes ayant répondu justifient leur Oui par le fait que la Confédération a besoin d'argent. 10 pour cent préconisent des économies, 6 pour cent font valoir le déficit de la

Tableau 3.4: Motivations du Oui par rapport à la suppression de la réduction du prix du blé indigène

Oui	Pourcent de réponses ^{a)}
<i>Avantages financiers pour la Confédération</i>	
La Confédération a besoin d'argent / apporte des fonds à la Confédération	20
Mesures d'économies	10
Lutte contre le déficit de la Confédération / contre l'endettement	6
Il faut 25 mio de fr. à la Confédération	3
<i>Corrélation avec le prix du pain</i>	
Le pain ne renchérit que de peu	13
Une augmentation de 5 cts ne joue aucun rôle	4
Relation générale avec le prix du pain	3
Le pain ne constitue plus un aliment de base	2
<i>Corrélation avec les subventions</i>	
Les subventions sont superflues / contre les subventions en général	16
Contre le principe de l'arrosage	5
<i>Motivations diverses</i>	
C'est une vieille lune / ce n'est plus nécessaire	7
Adaptation à l'Europe / en rapport avec le GATT	6
Les paysans doivent modifier leur mentalité / contre les subventions agricoles	5
Recommandation des partis ou de la Confédération	9
Recommandation de tiers	3
D'accord de manière générale	7
Divers arguments exacts	2
Divers arguments erronés	8

a) Deux réponses possibles. N = 303 Oui (sans la catégorie «pas de réponse» = 49).
Source: Analyse VOX du 25. 9.1994.

Confédération et 3 pour cent énoncent la somme exacte de 25 millions de francs revenant à la Confédération.

Les chiffres démontrent que les citoyen-ne-s suisses ayant le droit de vote sont pleins de bonne volonté pour aider la Confédération à boucher les trous. Cette motivation a été le plus fréquemment énoncée lors des analyses VOX sur l'augmentation des droits de douane sur les carburants, sur l'introduction de la taxe à la valeur ajoutée et sur l'augmentation simultanée du taux d'imposition à 6.5 pour cent.⁸

⁸ Cf. Daniel Schloeth, Ulrich Klöti: Analyse VOX de la votation du 7 mars 1993, GfS+IPW, Adliswil 1993 et Daniel Schloeth: Analyse VOX de la votation du 28 novembre 1993, GfS+IPW, Adliswil 1994.

Tableau 3.5: Motivation du Non par rapport à la suppression de la réduction du prix du blé indigène

Non	Pourcentage de réponses ^{a)}
<i>Aspects spécifiques</i>	
Le prix du pain va augmenter	31
Par solidarité avec les paysans	18
La Confédération peut économiser ailleurs	12
Le pain est un aliment de base	11
Entraîne le renchérissement	8
Contre un supplément de recettes de la Confédération	5
<i>Motivations diverses</i>	
Rejet général	11
Contre le Conseil fédéral	3
Recommandation de tiers	2
Divers arguments corrects	14
Divers arguments erronés	11
a) Deux réponses possibles. N = 157 Non (sans la catégorie «pas de réponse» = 35).	
Source: Analyse VOX du 25. 9. 1994.	

Les arguments concrets pour l'augmentation du prix du pain arrivent en deuxième position: le pain n'augmenterait que de peu (13%), une augmentation de 5 cts par kilo ne pose pas de problème (4%) et le pain ne constitue plus, de nos jours, un aliment de base.

Deux autres motivations du Oui tournent autour du slogan Subventions: 16 pour cent estiment que les subventions ne sont pas nécessaires de manière générale et surtout pas dans le cas présent. 5 pour cent plaident contre ce type d'arrosage dont tous bénéficient.

Par ailleurs, 7 pour cent ont dit Oui en raison de l'Europe ou du GATT, 5 pour cent pour signaler le malaise agricole («la population paysanne doit elle aussi modifier sa mentalité»). La comparaison dans le temps de 12 pour cent est supérieure à la moyenne; elle résulte de la recommandation pour le Oui des partis, du Conseil fédéral ou de tierces personnes et confirme que les citoyens ne s'ont prêtés qu'une attention superficielle à cette votation.

Le tableau 3.5 résume les motivations des personnes ayant voté Non. 31 pour cent l'ont fait pour que le prix du pain n'augmente pas, 18 pour cent pour les paysans, 12 pour cent pour infléchir le cours des économies, 11 pour cent parce que le pain constitue, à leurs yeux, un aliment de base, 8 pour cent parce qu'ils comptent avec une augmentation générale du coût de la vie et 5 pour cent parce qu'ils s'élèvent, en général, contre des recettes supplémentaires de la Confédération.

Table 3.6: *Évaluation des arguments pour la suppression de la réduction du prix du blé indigène*

Arguments Pour et Contre		D'accord	Pas d'accord	Pas de réponse
1) «La suppression de la réduction du prix du blé indigène permettra à la Confédération d'économiser.»	Citoyen-ne-s	60	20	20
	Oui	86	9	5
	Non	47	45	8
2) «Il faut en finir avec le principe de l'arrosage et n'accorder des subventions fédérales qu'aux personnes en ayant vraiment besoin.»	Citoyen-ne-s	65	16	19
	Oui	79	14	7
	Non	71	20	9
3) «Ne plus subventionner les céréales panifiables est antisocial. Le pain deviendra plus cher pour tous.»	Citoyen-ne-s	36	44	20
	Oui	24	69	7
	Non	68	26	6
4) «Nos paysans auront encore plus de problèmes avec les importations si on ne réduit pas le prix des céréales panifiables helvétiques.»	Citoyen-ne-s	39	33	28
	Oui	32	49	19
	Non	56	30	14

Données en lignes de pourcentage.
Source: Analyse VOX du 25.9.1994.

3.5 Soutien aux arguments Pour et Contre

Les deux arguments Pour avancés au *tableau 3.6* ont obtenu un assentiment majoritaire dans tous les groupes interviewés. 60 pour cent des interviewé-e-s approuvent le souhait de la Confédération d'économiser de l'argent en supprimant la réduction du prix du blé indigène (1^{er} argument) de même que 86 pour cent des ayant voté Oui et 47 pour cent des ayant voté Non.

Ces trois groupes apportent un soutien encore plus marqué au 2^e argument: 79 des ayants voté Oui et 71 pour cent des ayants voté Non estiment que la Confédération doit soutenir les personnes réellement nécessiteuses et non pas pratiquer l'arrosage.⁹ Cet énoncé convient à l'argumentation des deux camps. Les partisan-e-s ont voté Oui à la suppression d'une subvention minimale laquelle profite aux pauvres et aux riches; les adversaires ont voté Non parce que cette suppression ne rendait pas le pain meilleur marché pour les pauvres. Les deux camps sont d'accord sur le principe: les subventions sous forme d'arrosage sont un instrument dépassé.

⁹ L'approbation des ayants voté Oui ou Non est plus élevée que le total des personnes interrogées parce que les personnes n'ayant pas voté et n'ayant donc pas fourni de réponse sont également largement représentées.

On est surpris par l'approbation obtenue par les deux arguments Contre. Plus d'un tiers des personnes interviewé-e-s tient une augmentation générale du prix du pain pour antisociale (3^e argument). En outre, une majorité relative des personnes interviewé-e-s pense que ce projet apportera des inconvénients aux paysans sur le plan des importations (4^e argument). Cet argument est aussi celui qui suscite le plus d'indécision et beaucoup d'interviewé-e-s ne furent pas en mesure de se faire une opinion sur ce point.

4. Confiance dans le gouvernement: la nouvelle ligne conflictuelle dans la politique suisse

Le manque de confiance dans le gouvernement a atteint un nouveau record lors de la votation du 25 septembre: seuls 35 pour cent des interviewé-e-s font confiance au gouvernement. 17 pour cent ne veulent pas se prononcer et 53 pour cent expriment leur scepticisme. Ce dernier pourcentage constitue un record et la différence entre les citoyen-ne-s confiants et les autres (moins 23%) est extrêmement négative.

Le scepticisme domine de manière relativement égale dans toutes les catégories sociales et politiques examinées. Il est particulièrement marqué chez les adhérent-e-s à l'UDC et au PSA.

La question de la confiance mise dans le gouvernement est posée lors de chaque enquête sur les votations fédérales depuis que les analyses VOX existent – 1977 – Les interviewé-e-s doivent se décider entre deux énoncés, les mêmes depuis 1977:

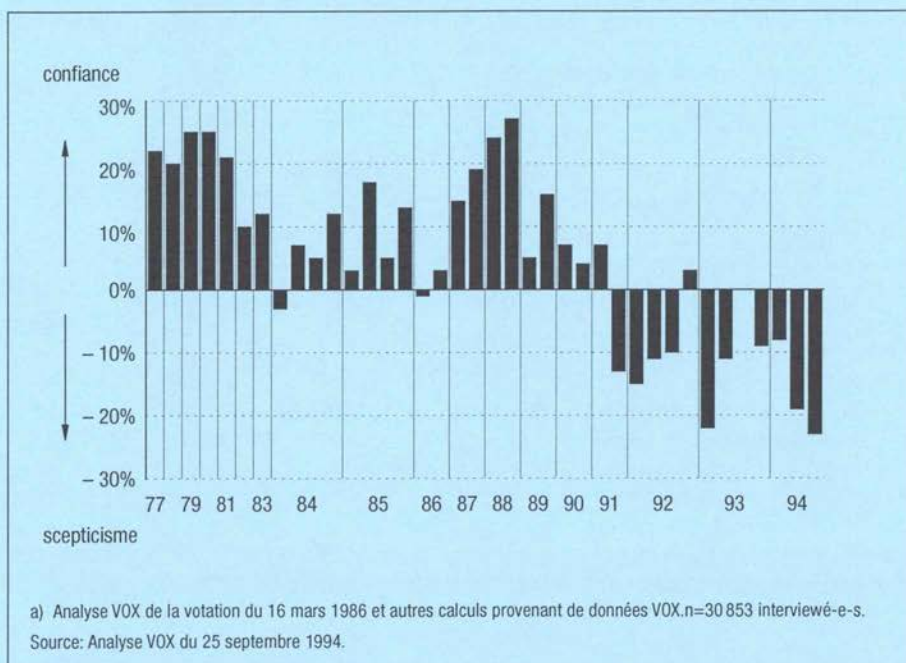
- «Je peux généralement faire confiance au gouvernement au Palais fédéral. Il agit en son âme et conscience pour le bien de tous.»
- «Au Palais fédéral, les décisions sont de plus en plus prises contre le peuple et non pour lui. Le gouvernement ne sait rien de nos soucis et de nos vœux.»

On fait figure de personne ayant confiance dans le gouvernement si l'on penche pour la première assertion et de personne sceptique si c'est la deuxième qui l'emporte.

Durant les 17 ans écoulés depuis le début des analyses VOX, on a enregistré une «période de confiance» qui a duré jusqu'en 1991 date à laquelle succède depuis une «période de scepticisme». Durant la première période, une moyenne de 46 pour cent exprimait sa confiance, 34 pour cent du scepticisme et 20 pour cent refusaient de prendre position. Durant la période suivante, seuls 36 pour cent en moyenne accordent leur confiance au gouvernement, 48 pour cent estiment que ce gouvernement décide de plus en plus au détriment du peuple et non pas à son avantage et 16 pour cent ne se prononcent pas. L'avance de capital confiance de plus 12 points de pourcentage se transforme donc en un déficit sceptique de 12 pour cent!

On remarque de fortes variations durant ces deux périodes, déclenchées par des événements d'actualité ou par les sujets des votations à l'issue desquelles les analyses VOX sont effectuées. Le graphique illustre clairement le passage, en 1991, d'une attitude confiante en son contraire. La valeur actuelle de la présente analyse VOX constitue le point le plus bas de l'évolution. La différence entre confiance et scepticisme est de 23 pour cent, 1 point de pourcentage de plus que celui constaté lors de la votation sur les taxes douanières sur les carburants en mars 1983.

Le graphique 1 qui repose sur les réponses de 30 853 personnes illustre l'évolution depuis 1977.⁴⁾ La part des personnes ne faisant pas confiance au gouvernement est soustraite de celles ayant confiance. Jusqu'en 1983 on n'obtient que des valeurs moyennes pour une année entière – de deux à quatre questions –, passée cette date, chaque résultat est indiqué séparément.



Le fait que le gouvernement n'ait plus la majeure partie de la population de son côté n'est pas un petit défaut sans importance: les analyses VOX des dernières années démontrent lors de nombreuses votations importantes que les personnes sceptiques face au gouvernement votent contre le Conseil fédéral (cf. *tableau 4.1*).

Pour les 17 objets mis en votation portant sur des thèmes totalement différents soutenus par des coalitions elles aussi différentes, la moyenne de différence de comportement au moment du vote atteint 36 pour cent! Ce qui signifie que les personnes ne faisant pas confiance au gouvernement rejettent presque toujours les projets du Conseil fédéral et du parlement, approuvant, en revanche, des initiatives populaires peu commodes.

L'adhésion au FMI et à l'EEE, l'augmentation de la taxe douanière sur les carburants, l'introduction de la TVA, la mise à disposition de casques bleus et, last but not least, la norme pénale antiraciste, tous ces objets importants ont été nettement acceptés par les personnes faisant confiance au gouvernement et tout aussi clairement rejetés par les autres. A l'inverse, les citoyen-ne-s émettant des critiques à l'égard du gouvernement ont été une majorité à soutenir

Tableau 4.1: Comportement en fonction de la confiance accordée au gouvernement pour les objets mis en votation depuis 1989^{a)}

Objet	Personnes ayant confiance	Personnes n'ayant pas confiance	Ecart
1989 Initiative «Suisse sans armée»	20	60	40
1990 Poids lourds plus larges admis	63	39	24
1991 Régime financier de la Confédération	58	29	29
1992 Initiative «contre les expériences animales»	35	59	24
1992 Adhésion au FMI / à la Banque mondiale	78	49	29
1992 NLFA	88	52	36
1992 Réforme parlementaire	46	20	26
1992 EEE	70	27	43
1993 Augm. des taxes douanières sur les carburants	75	46	29
1993 Initiative contre les F/A-18	28	62	34
1993 Initiative «40 places d'armes ça suffit»	26	62	36
1993 Introduction de la TVA	88	44	44
1993 Taux d'impôt de 6.5%	84	36	48
1994 Casques bleus	69	26	43
1994 Article sur la promotion de la culture	78	40	38
1994 Norme pénale	84	39	45
1994 Suppression de la réduction sur le blé indigène	90	47	43

a) Résultats des analyses VOX.
Source: Analyse VOX du 25.9.1994.

les initiatives populaires controversées sur l'abolition de l'armée, la limitation de l'expérimentation animale, l'acquisition du F/A 18 et la limitation des places d'armes.

Tant au niveau des affaires citées ayant fortement polarisé l'opinion qu'à celui d'un objet aussi peu discuté que le prix du blé indigène, la confiance mise dans le gouvernement a été plus déterminante pour le comportement au moment du vote que pratiquement toutes les autres caractéristiques, politiques ou sociales, telle que l'appartenance à un parti par exemple. Au sujet de l'EEE et des scrutins populaires figurant au bas de la liste, la confiance dans le gouvernement constituait la caractéristique la plus importante.

La considérable perte de confiance enregistrée ces dernières années confronte le Conseil fédéral et le parlement – en plus de la perte générale de légitimation – au problème suivant: de nombreux projets adoptés ne sont que difficilement, voire pas du tout, aptes à être mis en votation populaire.

Nous soulignerons ici que l'échec d'une votation ne désavoue pas que le Conseil fédéral puisse les projets officiels ont dû être acceptés par le parlement. Le manque de confiance dans le gouvernement enregistré depuis 1991 ne touche pas que le Conseil fédéral en particulier, mais la «Berne politique» en général, donc l'administration et le parlement.

L'évolution de la participation aux votations des personnes sceptiques face au gouvernement aggrave encore le problème: alors que, par le passé, ces personnes ne participaient que rarement aux votations, leur participation s'est adaptée à la moyenne en même temps que leur groupe augmentait. Lors de la votation du 25 septembre examinée ici, les personnes sceptiques face au gouvernement ont voté pour la première fois dans la même proportion que celles lui faisant confiance.

Bilan: c'est le scepticisme face au gouvernement qui domine dans toutes les analyses VOX depuis 1991 et ce rapport ne semble pas s'améliorer malgré toutes les variations, bien au contraire, il empirerait plutôt. La corrélation entre la confiance mise dans le gouvernement et le comportement au moment du vote devient elle aussi plus forte. On constate en outre une adaptation à la moyenne de la participation aux votations des personnes n'ayant pas confiance dans le gouvernement. C'est donc encore et toujours la ligne conflictuelle de la confiance dans le gouvernement qui détermine l'issue des votations.

5. La participation

45 pour cent des citoyen-ne-s ayant le droit de vote ont participé à la votation du 25 septembre, ce qui constitue une valeur légèrement supérieure à la moyenne des dernières années. La participation obtenue auprès des interviewé-e-s de l'analyse VOX s'élève à 61 pour cent c'est-à-dire à l'excédent habituel par rapport au résultat effectif.

75 pour cent des votant-e-s ont voté dans les bureaux de vote, 2 pour cent s'y sont fait représenter et 23 pour cent ont voté par correspondance.

Les chiffres portant sur la participation des groupes socio-démographiques ne donnent que de faibles corrélations mais ils confirment le tableau obtenu par les précédentes analyses VOX (cf. *tableau 5.1*). Les femmes, les jeunes, les personnes les moins cultivées, les ouvrières et les ouvriers, les économiquement faibles et les Suisses latins participent dans une plus faible mesure.

La saisie exacte de la situation professionnelle montre que les employé-e-s des services publics participent un peu plus que leurs collègues de l'économie privée. Les hommes, les personnes âgées (notamment celles entre 50 et 69 ans), les personnes cultivées, celles disposant de revenus élevés et les Alémaniques (hommes et femmes) sont, comme à l'accoutumée, particulièrement conscients de leur devoir civique.

Les caractéristiques politiques induisent presque toutes de fortes corrélations avec la participation (cf. *tableau 5.2*). Quiconque sympathise avec un parti politique – peu importe lequel d'ailleurs – et se situe clairement sur le spectre gauche-droite va plus facilement voter que les personnes ne s'identifiant pas à un parti ou ne se situant ni à droite ni à gauche. La relation à l'intérêt pour la politique est, comme toujours, importante: plus on s'intéresse à la politique plus la participation aux votations est élevée. Cette fois, ce sont les radicaux et les personnes portant un vif intérêt à la politique qui ont fourni le taux de participation le plus élevé.

Tableau 5.1: Participation selon les caractéristiques sociales

Caractéristique/ Catégorie	Ecart de la participation au vote en %	Cramer's V	N Total (des inter- viewé-e-s)
Participation effective	45%		
Participation obtenue par VOX	61%		
<i>Sexe</i>		0.09	
Hommes	+ 4		511
Femmes	- 4		498
<i>Age</i>		0.16	
18-29 ans	- 8		251
30-39 ans	- 6		229
40-49 ans	+ 2		184
50-59 ans	+11		128
60-69 ans	+13		90
70 ans et plus	+ 4		127
<i>Formation scolaire</i>		0.09	
Ecoles obligatoires	- 4		206
Ecoles professionnelles et assim.	- 1		660
Lycée, université	+13		93
<i>Salarié-e-s selon la situation professionnelle</i>		0.18	
Indépendant-e-s	+ 2		114
Cadres dans l'industrie privée	- 6		94
Employé-e-s dans l'industrie privée	+ 1		134
Cadres dans les services publics*	+14		36
Employé-e-s dans les services publics	+ 9		69
Corps enseignant/autres fonct. publiques* .	+ 8		36
Ouvrières/ouvriers	-18		81
Paysannes/paysans*	+ 8		36
<i>Revenu du ménage</i>		0.19	
jusqu'à 3000 fr.	- 9		124
3001-5000 fr.	- 4		213
5001-7000 fr.	+ 5		149
7001 fr. et plus	+16		149
<i>Région linguistique</i>		0.12	
Suisse alémanique	+ 4		691
Suisse romande	- 9		266
Suisse italienne	- 5		52
<i>Type d'agglomération</i>		n.s.	
Grandes villes	- 1		342
Villes petites et moyennes	+ 3		249
Communes rurales	- 1		418

n.s.: non significatif. Les catégories pourvues d'un * doivent être interprétées comme tendance, le nombre de cas traités ne dépassant pas 40.
Source: Analyse VOX du 25. 9. 1994.

Par contre, l'apparement avec les assertions de l'extrême-droite et la prise de position au sujet de l'égalité des chances pour les étrangers n'ont eu aucune incidence sur la participation à la votation. Un facteur nouveau découle de l'évolution sur le plan de la confiance mise dans le gouvernement. Jadis les personnes que le gouvernement laissaient sceptiques ne votaient qu'en dessous de la moyenne, actuellement, ce groupe participe pour la première fois dans la même mesure que les autres.

Les citoyen-ne-s ayant le droit de vote s'informent de préférence au moyen de la presse écrite et de la télévision, à 66 pour cent dans les deux cas. La radio (50%), le petit livre de Berne (46%), les annonces (32%) et les lettres de lectrices et de lecteurs (31%) sont également consultés dans une forte proportion. Environ 20 pour cent des interviewé-e-s s'informent sur leur lieu de travail, en consultant les affiches et les imprimés.

6. Méthodologie de ce sondage

La présente analyse VOX repose sur une enquête réalisée entre le 26 septembre et le 17 octobre 1994 par l'Institut de recherche GfS (interviews oraux au domicile des interviewé-e-s). L'échantillonnage a été élaboré selon la formule habituelle pour les analyses VOX. L'ensemble de base se compose des citoyen-ne-s suisses ayant le droit de vote. 1009 personnes ont été interviewées après avoir été sélectionnées selon le procédé de classement social Random/Quota pour les localités et les personnes qui permet une représentation proportionnelle des régions linguistiques, des types d'agglomérations, des groupes d'âge, des sexes et des professions. 691 interviews ont été réalisés en Suisse alémanique, 266 en Suisse romande et 52 en Suisse italienne. Du point de vue du respect des quotas, la Suisse alémanique et les personnes entre 39 et 60 ans sont, dans la présente enquête, légèrement sous-représentées, la Suisse romande et les personnes entre 18 et 38 ans légèrement sur-représentées.

L'institut de recherche de science politique de l'université de Zurich assume la responsabilité de la présente analyse et l'interprétation des données cette dernière ayant été effectuée au moyen du paquet de statistiques SPSS for Windows.

L'ampleur de l'échantillonnage fournit par un choix effectué (purement) au hasard un intervalle de confiance de ± 3 pour cent, ce qui signifie, dans les tableaux, qu'une valeur de 50 pour cent se situe avec une vraisemblance de 95 pour cent entre 47 et 53 pour cent. Les catégories de personnes comprenant moins de 20 énoncés ne sont pas établies: celles de moins de 40 énoncés sont signalés par un astérisque.

L'interprétation des corrélations bivariantes repose sur le niveau signifiant et sur la mesure causale Cramer's V. Cramer's V mesure la puissance de la relation entre deux variables. Il obtient la valeur 1 lorsque la relation se recoupe entièrement et la valeur 0 lorsqu'il n'y a pas de corrélation. Les valeurs inférieures à 0.15 indiquent une très faible corrélation.

La signifiante indique la vraisemblance d'erreur possible d'une corrélation par rapport à l'ensemble de base (citoyen-ne-s suisses ou votant-e-s). Cramer's V n'est indiqué dans les tableaux que lorsque la vraisemblance d'erreur atteint au plus 0.05 ce qui induit à 95 pour cent une corrélation.

Tableau 5.2: Participation selon les caractéristiques politiques

Caractéristique/ Catégorie	Ecart de la moyenne de participation en %	Cramer's V (quand signifiant)	N Total (des inter- viewé-e-s)
Participation effective	45%		
Participation selon VOX	61%		
<i>Parti</i>		0.28	
PSS	+14		118
Verts*	+11		29
PDC	+15		59
PDR	+18		99
UDC	+12		60
DS*	+14		28
sans parti	-13		463
<i>Orientation gauche/droite</i>		0.29	
extrême-gauche	+12		82
gauche	+9		164
centre	+2		351
droite	+12		140
extrême-droite	+8		64
ne peut pas se situer	-28		188
<i>Confiance dans le gouvernement</i>		n.s.	
Confiance	+1		298
Indifférence	-2		176
Aucune confiance	—		535
<i>Intérêt politique</i>		0.41	
très intéressé-e	+24		178
plutôt intéressé-e	+11		437
plutôt désintéressé	-16		269
aucun intérêt	-37		117
<i>Effet du vote sur la norme antiraciste sur la situation personnelle</i>		0.20	
plutôt facile à évaluer	+11		615
plutôt difficile à évaluer	-9		289
<i>Apparemment aux allégations d'extrême-droite (Index)</i>		n.s.	
plutôt élevé	+3		189
moyen	-1		267
plutôt faible	+2		399
<i>Préférence au niveau de l'égalité des chances pour les étrangers</i>		n.s.	
Chances égales aux étrangères et aux étrangers	+1		345
Indécis-e-s	-1		289
De meilleures chances pour les Suisses	+2		330

n.s.: non signifiant.

Source: Analyse VOX du 25. 9. 1994.



Principaux résultats de la votation du 25 septembre 1994

Daniel Schloeth

Interdiction de la discrimination raciale

Le projet antiraciste était l'objet intéressant le plus les citoyen-ne-s lors de la votation du 25 septembre. La différence de comportement par rapport aux sexes est particulièrement frappante. Le pourcentage de OUI des femmes était de 17 pour cent supérieur à celui des hommes et l'on doit même admettre que les hommes ont, en majorité, refusé ce projet. L'ensemble des analyses VOX n'a obtenu qu'une seule fois une différence plus élevée entre les hommes et les femmes.

Ce sont les personnes âgées de moins de 30 ans qui ont voté OUI le plus clairement, suivies par les plus cultivées, le corps enseignant, les citoyen-ne-s, les membres du PSS, les Verts et les personnes se situant à gauche.

Le rejet a été supérieur à la moyenne chez les plus de 69 ans, les professionnellement indépendant-e-s, les agricultrices et les agriculteurs, les populations rurales, les membres de l'UDC et du PSA ainsi que les personnes se situant à droite.

Les citoyen-ne-s ayant voté OUI justifiaient leur choix par le refus du racisme et le respect des droits de l'homme. Celles et ceux ayant voté NON estimaient que de nouvelles lois étaient superflues ou s'exprimaient, d'une manière générale, contre les étrangers.

Une forte majorité des interviewé-e-s s'élèvent contre le racisme mais on approuve plus faiblement des mesures concrètes à cet égard. La norme pénale antiraciste a été acceptée par le souverain, alors même que 60 pour cent des citoyen-ne-s sont très sceptiques face aux interdictions et préféreraient un travail d'information.

Apparemment des assertions avec l'extrême-droite

L'attitude face à la norme pénale antiraciste est étroitement liée au crédit accordé aux assertions de l'extrême-droite. 25 pour cent des ayant droit de vote estiment que les «forces nationales» sont réprimées, 24 pour cent entendent sauvegarder «la pureté de la suissitude» et 12 pour cent trouvent «l'influence juive» trop forte. Les personnes estimant ces affirmations fondées ont nettement rejeté la norme pénale destinée à lutter contre le racisme, celles les réfutant l'ont acceptée de manière supérieure à la moyenne.

Suppression de la réduction du prix du blé

Le projet concernant le prix du blé indigène a été fortement accepté par les personnes cultivées, les employé-e-s-cadres, le corps enseignant, les personnes disposant de revenus élevés, les membres du PSS et les Verts.

Seuls les agriculteurs et les agricultrices, les professionnellement indépendant-e-s, les gens d'extrême-droite, les personnes ne faisant pas confiance au gouvernement et celles ne s'intéressant pas du tout à la politique rejetèrent la suppression de la réduction du prix du blé indigène. Aucun des groupes sociaux ou politiques concernés ne vota cependant massivement contre.

Les citoyen-ne-s ayant voté OUI entendaient procurer de l'argent à la caisse fédérale et se prononçaient en outre contre des subventions inutiles. Les ayant voté NON refusaient un renchérissement du prix du pain. Les deux groupes approuvaient cependant la suppression du principe de l'arrosage préconisant que seuls les nécessiteux soient aidés par la Confédération.

Confiance dans le gouvernement

La présente analyse VOX a révélé une nouvelle baisse de la confiance mise dans le gouvernement. Seuls 30 pour cent des interviewé-e-s font confiance au gouvernement, 17 pour cent refusent de se prononcer et 53 pour cent expriment leur scepticisme. C'est la première fois depuis que les analyses VOX existent que si peu de personnes accordent leur confiance au gouvernement et jamais la différence entre les citoyen-ne-s confiantes et les sceptiques (moins 23%) n'a été aussi élevée.

La corrélation entre la confiance mise dans le gouvernement et le sort des deux objets mis en votation le 25 septembre 1994 est très étroite.